



La dernière CAPD38 de l'année (Commission Administrative Paritaire Départementale) avait lieu ce jeudi 4 juillet dans les bureaux de la DSDEN, rue Chanrion à Grenoble.

Le mouvement intradépartemental

Le DRH nous a présenté les chiffres :

1 897 participants (en légère hausse)

Le SNE rappelle que chaque année près d'enseignant sur 4 participe au mouvement en Isère et donc que 1 enseignant sur 4 aspire à mieux.

903 mutés (en légère hausse également) soit presque 50%

Tous les PE ayant subi des mesures de cartes scolaire ont obtenu un vœu en dehors de vœu MOB (57/57).

C'est une très bonne nouvelle.

99 PE ont procédé à un recours suite aux résultats du mouvement.

50 postes sont restés vacants, dont 20 pour des directions.

Le SNE souligne la difficulté pour trouver des directeurs et ce malgré l'avancement accéléré.

Les stagiaires pour l'année 2024-2025 ont reçu leur affectation ce jour.

Les départs de l'Education Nationale

En 2024, sur notre département, 7 professeurs des écoles ont obtenu leur démission.

Dans le même temps, 22 demandes de ruptures conventionnelles ont pu trouver un accord positif (7 en 2023). Pour rappel, les critères pour l'obtention d'une rupture conventionnelle sont les suivants :

- Ancienneté
- Projet professionnel présenté par l'agent
- Intérêt de l'administration au départ de cet agent
- Enveloppe budgétaire

Si vous souhaitez que l'on vous accompagne dans cette démarche, contactez le SNE38.

Recours temps partiels

Une augmentation de l'équivalent de 30 emploi temps a été remarqué cette année en Isère pour des demandes de temps partiel.

Cela montre une nouvelle fois toute la difficulté de notre métier aujourd'hui.

Suite aux réponses négatives de l'administration aux demandes de temps partiel, les collègues ont la possibilité de demander un recours. Quatre ont été refusé, car ils étaient en dehors des critères fixés par le DASEN38 (pour rappel il y a 5 motifs pour obtenir un temps partiel sur autorisation :

- pour élever un enfant de moins de 6 ans,
- pour fin de carrière,
- pour difficultés médico-sociales,
- pour création d'entreprise,
- pour convenance personnelle (mais celle-ci est toujours refusée)

Le SNE soutient les collègues qui demandent des temps partiels car toutes ces demandes sont liées à un réel besoin de temps, signe que notre métier est fatigant.

Informations diverses

Les stagiaires 100% ont reçu leur affectation ce matin. Nous sommes en possession du nom des 125 écoles concernées.

Les TRS vont être affectés le plus vite possible, l'objectif de l'administration est que ce soit fait au plus tard le 12 juillet.

Les critères de classement des TRS sont les suivants :

- dossier médical
- ancienneté sur le poste de TRS
- échelon

Le SNE encourage la continuité pédagogique d'une année sur l'autre et donc est favorable à ce choix.

Emeric Gilouin
Secrétaire académique SNE Grenoble

06 86 22 90 29



sne-csen.net

Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré